

## **Le "développement durable" : nouveau paradigme ou concept alibi?(1.)**

*par Tobias Hagmann*

- ▶ Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 - aussi connu comme « Sommet de Rio » - le concept de « développement durable » (2.) a rencontré un succès énorme avec sa prétention de réconcilier le développement économique avec la protection de l'environnement. Propagé par les Nations Unies, institution importante en ce qui concerne la production et diffusion de nouvelles visions du monde, le « développement durable » est devenu une notion importante par rapport à l'appréhension de l'environnement naturel et de la protection de celui-ci. Voyons dans un premier moment quelles sont les origines de ce concept avant de procéder à la mise en perspective plus critique de ce concept cléf.

En effet, la notion de « développement durable » est le produit de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (CMED) - plus connue sous le nom de « Commission Brundtland », du nom de sa présidente - qui publiait en 1987 le rapport « Notre avenir à tous ». Avec l'objectif de relancer l'attention et la mobilisation internationales en matière d'environnement, la CMED fut créée en 1983 par l'Assemblée générale des Nations Unies qui lui confiait la tâche de proposer des stratégies environnementales à long terme à travers une meilleure coopération entre les pays en développement et les pays développés et de mettre sur pied un programme d'action.(3.) Par la suite, la commission se constituait de 23 pays et mandatait plus de 75 études et rapports sur des thèmes aussi divers que l'énergie, la nourriture, la démographie, les relations économiques internationales etc. afin de formuler des réponses à long terme.

Le rapport présenté en 1987 en arrive à la constatation que le développement et l'environnement doivent être appréhendés de manière interdépendante, voire complémentaire: « Nous devons maintenant nous habituer à l'interdépendance écologique. L'écologie et l'économie sont en effet étroitement liées (...) à l'échelle locale, régionale, nationale et mondiale: c'est un écheveau inextricable de causes et d'effets. »(4.) Par conséquent, la Commission Brundtland revendiquait que l'importance accordée aux aspects environnementaux soit aussi grande que celle accordée aux politiques économiques, commerciales et industrielles. Dans

ce sens, le concept de développement durable est censé constituer la synthèse de la prise en compte de la nécessité de protéger l'environnement et de la nécessité de garantir un niveau d'existence à travers le développement économique. Dans le rapport Brundtland, le concept de « développement durable » avait été défini comme « le développement qui satisfait les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs ». (5.) Ses principaux objectifs sont le maintien du développement économique, un changement qualitatif des stratégies traditionnelles du développement, l'accès à la nourriture, l'énergie, l'eau et l'hygiène pour la population mondiale, la conservation des ressources naturelles, la réorientation technologique et la prise en compte du rapport environnement-développement dans les prises de décision.

Si le concept de développement durable rencontrait un grand succès par la suite il ne faut pourtant pas oublier qu'il n'est pas tout nouveau car il était déjà présent dans les textes de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm de 1972. Comme le terme « éco-développement » qui était très en vogue pendant les années 70 et 80, le développement durable reste très flou et n'implique souvent pas de mesures concrètes ou contraignantes en matière de protection de l'environnement. Ainsi, un auteur remarque qu'il existe plus de 70 définitions différentes du développement durable ce qui fait qu'il serait devenu un terme qui se prête pour légitimer n'importe quelle politique économique. (6.) Peter Bartelmus, responsable des données environnementales dans la Division Statistique des Nations Unies, remarque également que l'idée d'intégrer des aspects environnementaux dans la planification et les politiques économiques n'est pas une nouvelle idée en soi. Selon lui, l'innovation du « sustainable development » est dans la manière dont il approche le rapport environnement-développement: au lieu de s'occuper des problèmes environnementaux a posteriori, le développement durable vise des actions préventives, c'est-à-dire qu'il essaie a priori d'éviter les effets néfastes du développement. « This can also be seen as a shift from a discussion of environment and development to development and environment. In other words, this is an attempt to merge environmental issues with mainstream policy-making rather than to change those policies from the periphery of the environmental movement ». (7.)

A première vue, l'environnement semble constituer un facteur de rupture par rapport à la conception productiviste classique des stratégies de développement des Nations Unies. Pratiquement la totalité des déclarations d'intention, des discours officiels et des accords conclus sur le niveau international donnent l'impression que nous assisterons bientôt à l'émergence d'une véritable « économie écologique » qui prendra en charge les externalités engendrées auparavant par des modes de production traditionnelles. La notion de développement durable, élaborée au sein de la CMED et institutionalisée lors de la conférence de Rio, fait preuve de cette volonté d'intégrer la dimension écologique dans le développement et le « sustainable development ». Par la suite, il est devenu le concept préféré des Nations Unies, de beaucoup d'organisations internationales et d'administrations nationales. De même l'écrasante majorité des spécialistes dans le domaine de la protection de l'environnement met en avant le développement durable comme solution magique à tout problème lié au développement et à l'environnement. Par conséquent, on assiste ces dernières années, au niveau discursif et conceptuel, à une harmonisation de deux concepts - développement et environnement - qui furent (dès l'émergence de la conscience écologique) appréhendés comme étant profondément dichotomiques.

Toutefois lorsqu'on quitte le niveau conceptuel pour analyser l'articulation réelle entre le développement et l'environnement, le développement durable perd rapidement de substance et de crédibilité. La réalité écologique planétaire d'aujourd'hui, les rapports du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et ceux de n'importe quelle ONG écologique le montrent bien, n'est pas celle d'un développement durable, mais au contraire celle d'un environnement en dégradation permanente. Croire que le développement durable, dans la forme dans laquelle il est pratiqué à l'heure actuelle, va nous permettre de limiter la détérioration environnementale est illusoire. Car l'harmonisation entre le développement et l'environnement fonctionne sur le niveau abstrait, mais pas du tout sur le niveau politique où les intérêts économiques (pays du Nord et du Sud confondus) s'imposent presque toujours aux préoccupations écologiques. Le développement et la protection de l'environnement restent des principes fondamentalement opposés que le développement durable peut, à la limite, rapprocher, mais certainement pas dédialectiser. A ce propos. Serge Latouche remarque que « si

durable veut dire préserver l'environnement, alors c'est incompatible avec la logique économique  
».(8.) Cette incompatibilité mérite d'être rappelée lorsqu'on analyse des négociations et des accords internationaux car ces derniers ont souvent tendance - dans le souci de fournir un consensus (minimal) entre les différents pays - à diminuer et banaliser les enjeux résultants de l'opposition entre logique économique et écologique: « But there are tensions that cannot be obscured by diplomatic rhetoric. Environmental quality, economic development and, for that matter, distributional justice are all potentially in conflict ».(9.)

*Tobias Hagmann, SSP, Lausanne*

- ▶ 1. Le présent article se base sur un séminaire qui avait comme objectif d'analyser le changement climatique comme enjeu Nord - Sud dans les relations internationales.
2. Le concept anglais "sustainable development" fut traduit en "développement durable" ce qui ne signifie pas tout à fait la même chose. On rencontre également le terme de "développement soutenable".
3. Commission mondiale pour l'environnement et le développement: Notre avenir à tous, p. XIX
4. *ibid.*, p. 6.
5. PALLEMAERTS, Marc. 1995. "La conférence de Rio: grandeur ou décadence du droit international de l'environnement", *Revue belge de droit international*, 1, p. 182.
6. JÜDES, Ulrich. 1997. "Auf der Suche nach einer Theorie des Sustainable Development: Nachhaltige Sprachverwirrung", *Politische Ökologie*, 52, Juli/August, p. 26.
7. BARTELMUS, Peter. 1994. *Environment, Growth and Development: the concepts and strategies of sustainability*, p. 8.
8. LATOUCHE, Serge. 1994. "Développement durable: un concept alibi. Main invisible et mainmise sur la nature", *Tiers Monde*, 25, n° 137, janvier/mars, p. 79.
9. STONE, Christopher D. 1992. "Beyond Rio: Insuring against Global Warming", *The American Journal of International Law*, Vol. 86, p. 471.

*a contrario, numéro 8, novembre 1998*